

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2815

22 décembre 2010

### SOMMAIRE

Bio-Rad Luxembourg S.à r.l. ....	135116	Pagos S.à r.l. ....	135110
Blue Skye (Lux) S.à r.l. ....	135118	Parker Hannifin Global Capital Manage- ment ....	135118
Cad Group S.A. ....	135089	Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. ....	135119
Capital Airwings Three S.A. ....	135099	Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. ....	135119
Capital Airwings Two S.A. ....	135107	Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. ....	135119
Capital Real Estate Group ....	135099	Santa Lucia Luxembourg S.A. ....	135074
Capital Real Estate Luxembourg ....	135099	Santa Lucia Luxembourg S.A. ....	135074
D.R.E.A.S. S.à. r.l. ....	135099	Socinter S.A. ....	135117
ELS Invest Holding S.A. ....	135106	Somer SA ....	135075
Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A. ....	135114	SREP (France) S.à.r.l. ....	135119
Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A. ....	135111	Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A. ..	135090
Global Publishing Systems Holding Sàrl .....	135106	Taiga S.à r.l. ....	135098
HK Media Beteiligungsgesellschaft S.A. .	135120	Tatra S.à r.l. ....	135075
Jubilaem S.A. ....	135107	T.E.S.S. S.A. ....	135106
Landex S.A. ....	135109	Time Power Advantage ....	135098
Language & Knowhow ....	135110	Toro Acquisition S.à r.l. ....	135075
L'Apiculteur S.à r.l. ....	135106	Toro Acquisition S.à r.l. ....	135090
Lasker SA ....	135110	Trimar Group S.A. ....	135098
Leufgen Trade & Services AG ....	135111	Trimar Management S.A. ....	135098
LG2 Engineering S.A. ....	135111	Trust Real Estate ....	135099
Line2Line S.A. ....	135115	Trust Real Estate (Luxembourg) ....	135099
Lizbon S.à r.l. ....	135110	Tuttlingen S.à r.l. ....	135090
Magic House Sàrl ....	135115	Union Financière Internationale Holding .....	135101
Melanie S.A. ....	135116	Union Financière Internationale SA SPF .....	135101
Melanie S.A. ....	135116	Upton S.à r.l. ....	135101
Melanie S.A. ....	135116	Valliance Real Estate S.à r.l. ....	135120
MNSAJM-KSZ HOLDING S.A. ....	135117	V.B.L. S.à r.l. ....	135105
MSM Finance S.A. ....	135117	Verde-Trust S.à r.l. ....	135120
Nano Growth S.à r.l. ....	135118		
NTC Holding G.P. ....	135097		
NTC S.A. ....	135074		

**Santa Lucia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 135.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153875/9.

(100177413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Santa Lucia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 135.441.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 15 novembre 2010:*

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;
- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;
- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153876/19.

(100177532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**NTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.210.

**EXTRAIT**

M. Claude Larbière a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 octobre 2010.

Le conseil d'administration a décidé en date du 9 novembre 2010 de coopter M. Michael Kidd, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni).

Le Conseil d'Administration de la Société se compose en conséquence comme suit:

- Jan Nielsen
- Robert Reynders
- Séverine Michel
- Wolfgang Zettel
- Ola Nordquist
- Lars Denkov
- Henrik Kraft
- John Sutherland
- Gabriele Cipparrone
- Michael Kidd

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010155002/26.

(100177420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Somer SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153885/10.

(100177219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Tatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 134.981.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153898/10.

(100177342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Toro Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 156.720.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Toro Acquisition S.à r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 63, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, being in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, dated 25 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Thomas Lefebvre, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. the items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

(A) Restructuring of the issued share capital of the Company by

(i) creating ten (10) classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares (together the "Classes" and each share thereof, an "Share"), each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01);

(ii) determining the rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation under Item (C) below;

(iii) reclassifying the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into shares of different Classes, pro rata per Class, being one hundred twenty-five thousand (125,000) in each of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, and Class J shares (and with respect to each shareholder, pro rata to the holdings of each shareholder by dividing its holdings by ten (10));

(B) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 487,500) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to

five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the issue of a total of forty-eight million seven hundred fifty thousand (48,750,000) shares (being four million eight hundred seventy-five thousand (4,875,000) in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J), each of a nominal value of one Euro cent (€ 0.01), for a total subscription price of nine million seven hundred sixty-nine thousand eight hundred ninety-seven Euro thirty cents (€ 9,769,897.30); allocation of four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 487,500) to the share capital of the Company and the balance to the share premium account of the Company; subscription to the new shares by the subscribers set forth below, payment of the subscription price in cash; consequential amendment of the articles;

Subscriber	class	shares subscribed
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	A	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	A	97,500
total .....	A	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	B	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	B	97,500
total .....	B	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	C	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	C	97,500
total .....	C	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	D	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	D	97,500
total .....	D	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	E	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	E	97,500
total .....	E	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	F	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	F	97,500
total .....	F	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	G	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	G	97,500
total .....	G	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	H	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	H	97,500
total .....	H	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	I	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	I	97,500
total .....	I	4,875,000
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	J	4,777,500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	J	97,500
total .....	J	4,875,000
TOTAL .....		48,750,000

(C) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the meeting).

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolution was passed;

*Sole resolution*

The shareholders resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The shareholders resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) and to determine the rights attached to the Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation below.

The shareholders then resolved to reclassify the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into Shares, pro rata per Class, being one hundred twenty-five thousand (125,000) in each of Class A, B, C D, E; F; G; H, I and J (and with respect to each shareholder, pro rata to the holdings of each shareholder by dividing its holdings by ten (10)).

The shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 487,500) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the issue of a total of forty-eight million seven hundred fifty thousand (48,750,000) shares (being four million eight hundred seventyfive thousand (4,875,000) of each of Classes A, B, C D, E, F; G; H, I and J), each of a nominal value of one Euro cent (€ 0.01), for a total subscription price of nine million seven hundred sixty-nine thousand eight hundred ninety-seven Euro thirty cents (€ 9,769,897.30) and to allocate four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 487,500) to the share capital of the Company and the balance to the share premium account of the Company.

Thereupon the shareholders of the Company subscribed to all the new shares so issued as set forth in the agenda and paid the total aggregate subscription price of nine million seven hundred sixty-nine thousand eight hundred ninety-seven Euro thirty cents (€ 9,769,897.30) in cash.

Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Further thereto the new shares were issued fully paid, the share capital of the Company increased to five hundred thousand Euro (€ 500,000), and the shareholders resolved to allocate an amount equal to the nominal value to the newly issued Shares to the share capital and the balance to the freely distributable share premium.

The shareholders then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Toro Acquisition S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity as the Company deems fit.

3.4 The Company may in particular and without limitation enter into the following transactions: -to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise; -to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or other financial or other instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; -to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies or such other entity as the Company deems fit.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or appropriate to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

### 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) divided into a total of fifty million (50,000,000) of shares (the “Shares”) divided into classes as follows:

- five million of Class A Shares,
- five million of Class B Shares,
- five million of Class C Shares,
- five million of Class D Shares,
- five million of Class E Shares,
- five million of Class F Shares,
- five million of Class G Shares,
- five million of Class H Shares,
- five million of Class I Shares, and
- five million of Class J Shares,

each Share with a nominal value of one euro cent (EUR0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders (the “Shareholders”) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.5 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company’s Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III. - Management

### 8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter the “Board of Managers”).

8.2 The managers need not be Shareholders. They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.



**9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power has been delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers (or any two managers).

**11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate his / its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers, including by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

12.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of any absent managers in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

12.3 Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, email or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any two manager or as may be resolved at the relevant meeting of the Board of Managers or any subsequent Meeting.

**13. Art. 13. Liability managers, Indemnification.**

13.1 The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

13.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

13.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

13.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

13.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### **Chapter IV. General meeting of shareholders.**

##### **14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are passed at the majorities provided for by law.

#### **Chapter V. - Business year**

##### **15. Art. 15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **16. Art. 16. Distribution right of shares.**

16.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.3 The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the Share premium account to the legal reserve account.

16.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the Board of Managers. The Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

16.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

16.6.1 an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

16.6.2 an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

16.6.3 an amount equal to 0.75% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

16.6.4 an amount equal to 1.00% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

16.6.5 an amount equal to 1.25% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then



16.6.6 an amount equal to 1.50% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

16.6.7 an amount equal to 1.75% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

16.6.8 an amount equal to 2.00% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

16.6.9 an amount equal to 2.25% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

16.6.10 an amount equal to 2.50% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

16.6.11 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

## Chapter VI. - Liquidation

### 17. Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law - Interpretation

### 18. Art. 18. Interpretation. In these Articles:

18.1 The following terms shall have the meaning set forth here below:

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18.2 a reference to:

one gender shall include each gender;

(a) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(b) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(c) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof;

18.3 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

18.4 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

**19. Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at five thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Toro Acquisition S.à r.l (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B [en attente], constituée par acte notarié du notaire soussigné le 25 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Me Thomas Lefebvre, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de la liste de présence que toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquelles des résolutions doivent être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

(A) Restructuration du capital social émis dans la Société comme suit:

(i) création de dix (10) classes de parts sociales, la Classe A de parts sociales, la Classe B de parts sociales, la Classe C de parts sociales, la Classe D de parts sociales, la Classe E de parts sociales, la Classe F de parts sociales, la Classe G de parts sociales, la Classe H de parts sociales, la Classe I de parts sociales, et la Classe J de parts sociales (ensemble les "Classes" et chacune des parts sociales y afférentes représentant une "Part Sociale"), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01);

(ii) détermination des droits attachés à chacune des parts sociales tels que définis aux articles modifiés et soumis à la refonte auxquels il est fait référence au point (C) ci-dessous;

(iii) reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en parts sociales de différentes Classes, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire cent vingt-cinq mille (125.000) dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J (et en ce qui concerne chacun des associés, au pro rata de la détention de chaque associé en divisant leur détention par dix (10));

(B) Augmentation de capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 487.500) de sorte à porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à cinq cent mille euros (€ 500.000) par l'émission d'un total de quarante-huit millions sept cent cinquante mille (48.750.000) parts sociales (c'est-à-dire quatre millions huit cent soixante-quinze mille (4.875.000) dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01), pour un prix total de souscription de neuf millions sept cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes (€ 9.769.897,30); allocation de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 487.500) au capital social de la Société et le solde au compte de la prime d'émission de la Société; souscription aux nouvelles parts sociales par les souscripteurs telle indiquée ci-dessous, paiement du prix de souscription en espèces; par conséquent, modification des statuts;

Souscripteur	classe	parts sociales souscrites
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. . . . . .	A	4.777.500

Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	A	97.500
total .....	A	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	B	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	B	97.500
total .....	B	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	C	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	C	97.500
total .....	C	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	D	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	D	97.500
total .....	D	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	E	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	E	97.500
total .....	E	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	F	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	F	97.500
total .....	F	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	G	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	G	97.500
total .....	G	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	H	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	H	97.500
total .....	H	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	I	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	I	97.500
total .....	I	<u>4.875.000</u>
Silver Lake Sumeru Fund Cayman, L.P. ....	J	4.777.500
Silver Lake Technology Investors Sumeru Cayman, L.P. ....	J	97.500
total .....	J	<u>4.875.000</u>
TOTAL .....		<u>48.750.000</u>

(C) Modification et refonte des statuts coordonnés de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites ci-dessus (substantiellement sous la forme annexée aux procurations de l'assemblée).

Après approbation de ce qui précède par les parties comparantes, la résolution suivante a été prise:

*Résolution unique*

Les associés ont décidé de restructurer le capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessous.

Les associés ont décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, la Classe A de Parts Sociales, la Classe B de Parts Sociales, la Classe C de Parts Sociales, la Classe D de Parts Sociales, la Classe E de Parts Sociales, la Classe F de Parts Sociales, la Classe G de Parts Sociales, la Classe H de Parts Sociales, la Classe I de Parts Sociales, et la Classe J de Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) et de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales tels que définis dans les statuts coordonnés modifiés et refondus ci-dessous.

Les associés ont ensuite décidé de reclassifier les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en Parts Sociales, au pro rata pour chaque Classe, c'est-à-dire cent vingt-cinq mille (125.000) dans chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (et en ce qui concerne chacun des associés, au pro rata de la détention de chaque associé en divisant leur détention par dix (10)).

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 487.500) de sorte à porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à cinq cent mille euros (€ 500.000) par l'émission d'un total de quarante-huit millions sept cent cinquante mille (48.750.000) parts sociales (c'est-à-dire quatre millions huit cent soixante-quinze mille (4.875.000) dans chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01), pour un prix total de souscription de neuf millions sept cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes (€ 9.769.897,30) et d'allouer quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 487.500) au capital social de la Société et le solde au compte de la prime d'émission de la Société.

En conséquence, les associés de la Société ont souscrit toutes les nouvelles parts sociales ainsi émises tel qu'indiqué à l'ordre du jour et ont payé le prix total de souscription de neuf millions sept cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dixsept euros et trente centimes (€9.769.897,30) en espèces.

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

A la suite de ceci, les nouvelles parts sociales ont été émises, entièrement payées, le capital social de la Société a été augmenté à cinq cent mille euros (€ 500.000), et les associés ont décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale aux nouvelles Parts Sociales émises au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

Les associés ont ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts coordonnés de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Toro Acquisition S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité que la Société juge appropriée.

3.4 La Société pourra, en particulier et sans limitation, être engagée dans les opérations suivantes: -conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, et sans limitation, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; -avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, instruments financiers ou autres instruments, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; -accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou de toute autre entité que la Société juge appropriée.

3.5 La Société peut réaliser tous investissements ou toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts sociales**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (500.000 €) représenté par cinquante millions (50.000.000) de parts sociales (les «Parts Sociales») divisées en classes comme suit:

- . cinq millions de parts sociales de classe A (les "Parts Sociales A");
- . cinq millions de parts sociales de classe B (les "Parts Sociales B");
- . cinq millions de parts sociales de classe C (les "Parts Sociales C");
- . cinq millions de parts sociales de classe D (les "Parts Sociales D");
- . cinq millions de parts sociales de classe E (les "Parts Sociales E");
- . cinq millions de parts sociales de classe F (les "Parts Sociales F");
- . cinq millions de parts sociales de classe G (les "Parts Sociales G");
- . cinq millions de parts sociales de classe H (les "Parts Sociales H");
- . cinq millions de parts sociales de classe I (les "Parts Sociales I"); et
- . cinq millions de parts sociales de classe J (les "Parts Sociales J");

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés (les «Associés») adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulation et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Classe, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

5.5 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.6 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **7. Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre II. - Gérance**

#### **8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Ils sont nommés et révoqués de leurs fonctions sur décision de l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

#### **9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (ou deux gérants).

**11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance, y compris par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par l'un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une telle réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

12.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cet avis dans le cas de l'assentiment par écrit de tout gérant absent par câble, télégramme, télex, email, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Un avis séparé ne sera pas requis pour une réunion du conseil devant être tenue à un endroit et une heure déterminés dans une résolution préalable du Conseil de Gérance.

12.3 Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, passer des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires prenant acte de leur accord par écrit, email, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris, celles prises par voie circulaire, seront certifiées et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de deux gérants ou tel que décidé à la réunion concernée du Conseil de Gérance ou toute réunion subséquente.

**13. Art. 13. Responsabilité des gérants - Indemnisation.**

13.1 Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

13.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée (en tant que partie ou autrement) en raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

13.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

13.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

13.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du



représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Les décisions collectives sont prises aux majorités prévues par la loi.

#### **Titre V. - Exercice social**

##### **15. Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

##### **16. Art. 16. Droit de distribution des parts sociales.**

16.1 Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront placés sur le compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2 Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés. .

16.3 Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et de sommes devant être allouées à une réserve légale.

16.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

16.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et aux heures que le gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, déterminera. Le Conseil de Gérance peut décider souverainement du taux de change applicable afin de convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leur paiement.

16.6 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

16.6.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A au prorata des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite

16.6.2 un montant égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

16.6.3 un montant égal à 0,75% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C au prorata des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

16.6.4 un montant égal à 1,00% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe D au prorata des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

16.6.5 un montant égal à 1,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe E au prorata des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

16.6.6 un montant égal à 1,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe F au prorata des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

16.6.7 un montant égal à 1,75% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe G au prorata des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite

16.6.8 un montant égal à 2,00% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au prorata des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite

16.6.9 un montant égal à 2,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe I au prorata des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite

16.6.10 un montant égal à 2,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe J au prorata des Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent, ensuite

16.6.11 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Classe de Parts Sociales J, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales de Classe A).

## Titre VI. - Liquidation

### 17. Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable - Interprétation

### 18. Art. 18. Interprétation. Dans ces Statuts:

18.1 Les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible BN =

Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

18.2 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaires inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.3 on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.4 les titres dans ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

**19. Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à cinq mille Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. FILALI, T. LEFEBVRE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49193. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153901/785.

(100177355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

#### **Cad Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 92.788.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2010*

#### *Résolution 1*

La démission de Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié au 42, rue Raoul FOLLEREAU est acceptée.

#### *Résolution 2*

La démission de l'administrateur-délégué, Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié au 42, rue Raoul FOLLEREAU est acceptée.

#### *Résolution 3*

La nomination de l'administrateur suivant est actée:

Monsieur Julien PRIGNOT de nationalité belge, né le 11/04/1981 domicilié 14, rue Wurthpaquet à L-2737 Luxembourg

La durée de son mandat est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

#### *Résolution 4*

La société se trouve engagée par la signature conjointe de 2 administrateurs.

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration de déléguer tout pouvoir concernant la gestion journalière des affaires à ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

Monsieur Julien PRIGNOT, administrateur, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

La durée de son mandat est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

M. LEFEVRE / M. PENDERS / M. FRATINI

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2010154935/25.

(100177676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Toro Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 156.720.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60186 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153902/10.

(100177357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Tuttlingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.896.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010153903/16.

(100177640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

In the year two thousand and ten, on the eighteen of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (the RCS) under number B 154.221 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on May 21<sup>st</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1701 dated August 20<sup>th</sup>, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 1<sup>st</sup>, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1806 dated September 3<sup>rd</sup>, 2010.

The Meeting is chaired by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mrs Isabel Dias, private employee, with professional address in Luxembourg. 162.794 EUR.

The Meeting elected as scrutineer, Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one million three hundred seventy-seven thousand one hundred and ninety-two (1,377,192) class A1 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A2 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A3 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A4 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A5 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A6 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A7 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A8 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A9 ordinary shares, the one million three hundred seventy-seven thousand and ninety-five (1,377,095) class A10, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B1 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B2 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B3 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B4 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B5 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B6 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B7 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B8 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B9 ordinary shares, the forty-two thousand five hundred (42,500) class B10 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and fifty-seven (48,857) class C1 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C2 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C3 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C4 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C5 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C6 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C7 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C8 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C9 ordinary shares, the forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C10 ordinary shares, the ninety-three thousand five hundred (93,500) class D1 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D2 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D3 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D4 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D5 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D6 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D7 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D8 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D9 ordinary shares, the ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D10 ordinary shares, the sixty-six thousand and fifteen (66,015) class E1 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E2 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E3 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E4 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E5 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E6 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E7 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E8 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E9 ordinary shares, the sixty-six thousand and seven (66,007) class E10 ordinary shares and the one hundred (100) general partner's shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1) waiver of the convening notices;

2) amendment to the article 6.1. (a) of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the correct number of Class A1 Ordinary Shares issued at the extraordinary general meeting of the Company held on June 1, 2010 (the "EGM");

3) power and authority given to any member of the board of managers of Summit Partners OGN S.à r.l., acting as general partner of the Company, each acting individually and/or any employee of the domiciliation agent of the Company, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the amendment specified in the item 2 above;

4) rectification of the fifth resolution of the EGM, in order to remove any reference to the creation and issuance of the one hundred (100) general partner's shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01), such reference being a material error and the creation and emission being never produced and having never been recorded;

5) amendment and restatement of article 6.8. of the Articles; and 6) miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to consider the Shareholders as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting and resolves to waive the convening notices.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the article 6.1. (a) of the Articles in order to reflect the correct total amount of Class A1 Ordinary Shares issued at the EGM, so that it shall henceforth be read as follows:

“ **6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-four Euro (EUR 162,794) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) one million three hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-two (1,377,192) Class A1 Ordinary Shares; (...)”

*Third resolution*

The Meeting resolves to grant power and authority to any member of the board of managers of Summit Partners OGN S.à r.l., acting as general partner of the Company, each acting individually, and/or any employee of the domiciliation agent of the Company, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the change specified in the above second resolution.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to rectify the fifth resolution of the EGM, in order to remove any reference to the creation and issuance of the one hundred (100) general partner’s shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01), such reference being a material error and the creation and emission being never produced and having never been recorded in the shareholder’s register of the Company, so that it shall henceforth be read as follows:

*“Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each and one hundred (100) general partner’s share with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-four Euro (EUR 162,794.-), by way of the creation and issue of one million sixty-seven thousand two hundred two (1,067,202) class A1 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A2 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A3 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A4 ordinary shares, one million sixtyseven thousand one hundred five (1,067,105) class A5 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A6 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A7 ordinary shares, one million sixtyseven thousand one hundred five (1,067,105) class A8 ordinary shares, one million sixtyseven thousand one hundred five (1,067,105) class A9 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A10 ordinary shares, fort-two thousand five hundred (42,500) class B1 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B2 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B3 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B4 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B5 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B6 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B7 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B8 ordinary shares, forty two thousand five hundred (42,500) class B9 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B10 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred fifty-seven (48,857) class C1 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C2 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C3 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C4 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C5 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C6 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C7 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C8 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred fort-one (48,841) class C9 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C10 ordinary shares, ninety-three thousand five hundred (93,500) class D1 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D2 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D3 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D4 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D5 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D6 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D7 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D8 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D9 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D10 ordinary shares, sixty-six thousand fifteen (66,015) class E1 ordinary shares, sixty six thousand seven (66,007) class E2 ordinary shares, sixtysix thousand seven (66,007) class E3 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E4 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E5 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E6 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E7 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E8 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E9 ordinary shares, sixtysix thousand seven (66,007) class E10 ordinary shares, all with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each which will have such rights and features as set out in the Articles.

(...)”



*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend and restate the article 6.8. of the Articles which shall henceforth be read as follows:

**“ 6.8. Ordinary Share Redemption and Convertibility.**

(a) Redeemable Shares. The Ordinary Shares listed in Articles 6.2 to

6.6 are redeemable shares in accordance with applicable law and especially article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the General Partner and the other shareholders, subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable at any time upon request of the Company and/or the General Partner in accordance with the provisions of article 498 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The subscribed capital of the Company may be reduced through the redemption of shares provided that such redemption relates to Ordinary Shares. The Company shall be entitled to redeem some or all Ordinary Shares of an entire class. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a positive vote of the general meeting of shareholders (including the General Partner) held in accordance with Article 12. By effect of the redemption of Ordinary Shares, the holders of shares of the redeemed class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the redemption price such as mentioned below under point (c) for each share of the relevant class(es) held by them.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(c) Redemption Price. In case of redemption of class(es) of shares made according to article 6.8, the redemption price of the class(es) of shares redeemed shall be calculated by the General Partner(s), or by such Person appointed by the General Partner(s), on the basis of the nominal value per Ordinary Share to be redeemed and cancelled plus the total amount of all profits of the Company from incorporation or the previous redemption(s) pursuant to this Article 6.8 until the time of that redemption. For the purposes of this article, the profits mean all profits made by the Company which have been allocated to any and all reserves available for distribution. It is nonetheless required that, in accordance with article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the General Partner, or by such Person appointed by the General Partner(s), are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the subscribed capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles. Moreover, the redemption price may not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles.

(d) Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company (including the General Partner) and the Company at least 5 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the class(es) of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the Person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.”

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

*Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Board of the Meeting, and the Board of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les Actionnaires) de Summit Partners OGN (Lux-co) S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.221 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 20 août 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> juin 2010, suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 3 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en tant que secrétaire, Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Armony Allamanno, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée «ne varietur» par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. tel qu'il ressort de la liste de présence, un million trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-douze (1.377.192) actions ordinaire de classe A1, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A2, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A3, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A4, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A5, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A6, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A7, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A8, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A9, un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) actions ordinaires de classe A10, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B1, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B2, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B3, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B4, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B5, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B6, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B7, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B8, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B9, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B10, quarante-huit mille huit cent cinquante-sept (48.857) actions ordinaires de classe C1, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C2, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C3, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C4, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C5, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C6, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C7, quarante-huit mille huit cent quarante-et-une (48.841) actions ordinaires de classe C8, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C9, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C10, quatre-vingt-treize mille cinq cent (93.500) actions ordinaires de classe D1, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D2, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D3, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D4, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D5, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D6, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D7, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D8, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D9, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D10, soixante six mille quinze (66.015) actions ordinaires de classe E1, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E2, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E3, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E4, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E5, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E6, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E7, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E8, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E9, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E10 et cent (100) actions de l'associé commandité, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont repré-

sentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'article 6.1. (a) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le nombre correcte d'Actions Ordinaires de Classe A1 émises à l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 1<sup>er</sup> juin 2010 (l'AGE);
3. pouvoir et autorité donnée à tout membre du conseil de gérance de Summit Partners OGN S.à r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement et/ou à tout employé de l'agent domiciliataire de la Société, afin de procéder, au nom de la Société, à la modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter le changement stipulé au point 2. ci-dessus;
4. rectification de la cinquième résolution de l'AGE, afin de supprimer toute référence à la création et à l'émission des cent (100) actions de l'actionnaire commandité ayant toutes une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0.01), une telle référence étant considérée comme une erreur matérielle et la création et l'émission n'ayant jamais eu lieu et n'ayant jamais été enregistrées;
5. modification et refonte de l'article 6.8. des Statuts; et
6. divers.

IV. ces faits ayant été exposés et reconnus comme avérés par l'Assemblée, l'Assemblée, après que les points précités aient été discutés et approuvés par l'Assemblée, décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de considérer les Actionnaires comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1. (a) des Statuts afin de refléter le montant total correct d'Actions Ordinaires de Classe A1 émises à l'AGE, de sorte qu'on le lise dorénavant comme suit:

" **6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 162.794) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

- (a) un million trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingtdouze (1.377.192) Actions Ordinaires de Classe A1; (...)"

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'octroyer pouvoir et autorité à tout membre du conseil de gérance de Summit Partners OGN S.à r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement, et/ou à tout employé de l'agent domiciliataire de la Société, afin de procéder, au nom de la Société, à la modification du registre des actionnaires de la Société en vue de refléter le changement spécifié dans la seconde résolution ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de rectifier la cinquième résolution de l'AGE, afin de supprimer toute référence à la création et à l'émission des cent (100) actions de l'actionnaire commandité ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0.01), une telle référence étant considérée comme une erreur matérielle et la création et l'émission n'ayant jamais eu lieu et n'ayant jamais été enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société, de sorte qu'on la lise dorénavant comme suit:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et cent (100) actions de l'actionnaire commandité ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 162.794,-), par la création et l'émission d'un million soixante-sept mille deux cent deux (1.067.202) actions ordinaires de classe A1, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A2, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A3, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A4, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A5, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A6, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A7, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A8, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A9, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A10, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B1, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B2, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B3, (42.500) actions ordinaires de classe B4, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B5, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires

de classe B6, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B7, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B8, (42.500) actions ordinaires de classe B9, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B10, quarante-huit mille huit cent cinquante-sept (48.857) actions ordinaires de classe C1, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C2, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C3, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C4, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C5, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C6, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C7, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C8, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C9, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C10, quatre-vingt-treize mille cinq cent (93.500) actions ordinaires de classe D1, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D2, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D3, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D4, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D5, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D6, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D7, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D8, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D9, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D10, soixante six mille quinze (66.015) actions ordinaires de classe E1, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E2, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E3, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E4, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E5, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E6, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E7, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E8, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E9, soixante six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E10, ayant toutes une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune qui ont les droits et caractéristiques décrits dans les Statuts.

(...)"

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et refondre entièrement l'article 6.8. des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

#### **" 6.8. Rachat des Actions Ordinaires et Convertibilité.**

(a) Actions Rachetables. Les Actions Ordinaires listées aux Articles

6.2 à 6.6 sont des actions rachetables conformément au droit applicable et particulièrement à la disposition de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables sont porteuses des mêmes droits en ce qui concerne le droit de percevoir des dividendes et elles ont les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, le cas échéant. Sauf disposition contraire des présentes ou de tout contrat écrit pouvant être conclu entre l'Actionnaire Commandité et les actionnaires, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment sur demande de la Société et/ou de l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne peut s'effectuer qu'en utilisant les sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (les fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les revenus d'une nouvelle émission réalisée aux fins de ce rachat. Le capital souscrit de la Société peut être réduit par le rachat d'actions à condition que ce rachat porte sur des Actions Ordinaires. La Société a le droit de racheter certaines ou toutes les Actions Ordinaires d'une même classe. Les actions rachetées ne sont pas porteuses de droits de vote, et n'ont aucun droit en vue de percevoir des dividendes ou les bonis de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande de l'Actionnaire Commandité par un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité) tenue conformément à l'Article 12. Suite au rachat des Actions Ordinaires, les détenteurs d'actions des ou de la classe(s) d'actions rachetées recevront de la Société un montant égal au prix de rachat tel que mentionné ci-dessous au point (c) pour chaque action détenue par eux de la ou des classe(s) concernée(s).

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou, à défaut, le pair comptable, de la totalité des actions rachetées doit être compris dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit; la réserve peut être utilisée uniquement afin d'augmenter le capital social souscrit par la capitalisation de réserves.

(c) Prix de Rachat. En cas de rachat de classe(s) d'actions conformément à l'article 6.8, le prix de rachat de la ou des classe(s) des actions rachetées sera calculé par l'Actionnaire ou les Actionnaires Commandité(s), ou par la Personne nommée par l'Actionnaire ou les Actionnaires Commandité(s), sur base de la valeur nominale par Action Ordinaire à racheter et à annuler augmentée du montant total de tous les profits de la Société depuis sa constitution ou les rachats précédents conformément à cet Article 6.8 jusqu'au moment de ce rachat. Aux fins de cet article, les profits correspondent à tous les profits de la Société qui ont été alloués à une et à toutes les réserves disponibles pour distribution. Il est néanmoins requis que, conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, les actifs nets de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes intermédiaires de la Société à

préparer par l'Actionnaire Commandité, ou par le mandataire nommé par l'Actionnaire ou les Actionnaires Commandités, ne sont pas, ou suite au rachat ne deviendront pas, inférieurs au montant du capital souscrit de la Société augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées selon le droit luxembourgeois et / ou les Statuts. De plus, le prix de rachat ne peut pas excéder le montant des profits de l'exercice social en cours augmentés des profits reportés et de tous montants retirés des réserves disponibles de la Société à cette fin, moins toutes les pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées et sommes à allouer dans la réserve conformément au droit luxembourgeois et / ou aux Articles.

(d) Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire dans un contrat écrit pouvant être conclu parmi les actionnaires de la Société (y compris l'Actionnaire Commandité) et la Société au moins 5 jours avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par coursier de nuit de renommée internationale à chaque actionnaire inscrit détenteur de la classe des Actions Ordinaires à racheter, à son adresse la plus récente qui figure dans le registre des actionnaires de la Société, signifiant à ce détenteur le ou les classe(s) d'actions devant être ainsi rachetées, stipulant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de présenter les Actions Ordinaires à la Société pour rachat. Chaque détenteur des Actions Ordinaires devant être rachetées remettra le certificat ou les certificats, le cas échéant, émis pour ces Actions Ordinaires à la Société. Le prix de rachat de ces Actions Ordinaires sera exigible à l'ordre de la Personne dont le nom figure dans le registre des actions en tant que propriétaire de ces Actions sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires ne seront pas convertibles en toute autre classe d'actions."

Etant donné que plus d'autres points ne sont à l'ordre du jour, le Président clôture l'Assemblée.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ce dernier a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. Thill, I. Dias, A. Allamanno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51543. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155557/406.

(100179367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

### **NTC Holding G.P., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.289.

#### — EXTRAIT

1. Angel Lux Parent, S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé de dénomination sociale le 20 octobre 2010 en "NTC Lux Parent S.à r.l." et le 29 octobre 2010 en "NTC Parent S.à r.l."

2. M. Claude Larbière a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2010 et M. Michael Kidd, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni), a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée avec effet au 9 novembre 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose en conséquence comme suit:

- Jan Nielsen
- Robert Reynders
- Séverine Michel
- Wolfgang Zettel
- Ola Nordquist



- Lars Denkov
- Henrik Kraft
- John Sutherland
- Michael Kidd
- Gabriele Cipparrone

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010154369/30.

(100177427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Taiga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2426 Luxembourg, 7, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 104.293.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Référence de publication: 2010153904/10.

(100177627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Time Power Advantage, Société Anonyme.**

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 147.404.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. August 2010 geht hervor dass:

Die Gesellschaft FINPART SA als Rechnungskommissar zurücktritt.

Die Gesellschaft FIDU-CONCEPT SARL, eingeschrieben im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 38.136, mit Sitz in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, zum neuen Rechnungskommissar für eine Dauer von 6 Jahren ernannt wird. Das Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010153911/14.

(100177773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Trimar Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.050.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153917/10.

(100177388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Trimar Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 55.022.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153918/10.

(100177389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---



**Trust Real Estate, Société Anonyme,  
(anc. Capital Real Estate Group).**

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.  
R.C.S. Luxembourg B 119.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60091 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153920/11.

(100177737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**D.R.E.A.S. S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 127.588.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 07 juin 2010 que:

Suite à la démission, en qualité de gérant de:

- La JB CONSEILS SPRL

Sont élus, en qualité de nouveaux gérants de la société:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07, Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

- PREFIMCO SA., avec siège social au 116, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique), dûment représentée par Pierre POZZI, né le 28 juillet 1962 à Turin (Italie), demeurant au 118 Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique).

Est élu, en qualité de délégué à la gestion journalière:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07, Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Les nouveaux gérants sont élus pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010154304/23.

(100177049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Trust Real Estate (Luxembourg), Société Anonyme,  
(anc. Capital Real Estate Luxembourg).**

Siège social: L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.  
R.C.S. Luxembourg B 156.690.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60093 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153921/11.

(100177162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Capital Airwings Three S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 133.645.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STEALTH FINANCE LTD, a company duly incorporated, organized and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin

Islands (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Geneva, on November 2<sup>nd</sup>, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the Sole Shareholder of CAPITAL AIRWINGS THREE S.A., a société anonyme having its registered office at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 26<sup>th</sup>, 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2913 of December 14<sup>th</sup>, 2007, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 133.645 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

*First resolution*

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr Stéphane Lataste, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr James F Klein, with professional address at 5, rue des Vollandes, CH-1207 Geneva, Switzerland in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision SARL, with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

*Second resolution*

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Third resolution*

IT WAS RESOLVED TO appoint KERMON CAPITAL INC., Akara Buildig, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the registrar of companies of the British Virgin Islands under number 429351, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

STEALTH FINANCE LTD, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'"Actionnaire Unique"), ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Geneve, le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "CAPITAL AIRWINGS THREE S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2913 du 14 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 133.645 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur Stéphane Lataste, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur James F. Klein, avec adresse professionnelle à CH-1207 Genève, 5, rue des Vollandes.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur KERMON CAPITAL INC., Akara Buildig, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au registre des sociétés des British Virgin Islands sous le numero 429351 auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, dûment représenté, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les deux textes la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51157. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155305/94.

(100178869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

**Upton S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.974.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153923/10.

(100177343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Union Financière Internationale Holding, Société Anonyme,**

**(anc. Union Financière Internationale SA SPF).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 3.035.

L'an deux mil dix, le dix novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNION FINANCIERE INTERNATIONALE HOLDING, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges-Joseph ALTWIES, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1937, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 18 mars 1937, et modifiée en dernier

lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1214 du 26 novembre 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 3035.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillermo GARCIA CORRAL, ingénieur aéronautique, demeurant à CH-1266 Duillier, 26, Chemin du Molard.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société de gestion de patrimoine familial et en conséquence changement de la dénomination en «UNION FINANCIERE INTERNATIONALE SA SPF».

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Unique Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société en une société de gestion de patrimoine familial, et plus précisément l'article 1<sup>ier</sup> des statuts, qui auront la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de "UNION FINANCIERE INTERNATIONALE SA SPF".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient

matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix Euros (159.790.- EUR) représenté par mille six cent quatre-vingt-deux (1.682) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quinze Euros (95.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de février à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;



- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Les actionnaires déclarent que l'avoir social de la société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; N. GLOESENER; G. GARCIA CORRAL; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49916. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153924/218.

(100177733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

#### **V.B.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 14A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 98.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153926/10.

(100177629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**ELS Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.  
FIDUNORD Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2010153981/12.

(100175387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**L'Apiculteur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.243,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 126.357.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2010*

1. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de leurs fonctions de gérants B de la Société avec effet au 18 novembre 2010.

2. L'assemblée décide de nommer, avec effet au 18 novembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société,
- Monsieur Cyril PALCANI, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1980 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153996/20.

(100176056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Global Publishing Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.313.300,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 92.487.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 5 Novembre 2010*

En date du 5 Novembre 2010 rassemblée générale des associés de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Massimo LONGONI, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2010.  
Stijn CURFS  
Mandataire

Référence de publication: 2010153986/15.

(100175689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.126.

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.E.S.S. S.A.", ayant son siège social à L-8003 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.126, constituée suivant acte reçu le 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1317 du 7 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité

*Résolution unique:*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23445. Reçu soixante-quinze euros(75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010155559/39.

(100179112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Jubilaeum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.890.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 novembre 2010*

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est 60 Grand-Rue, L 1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

JUBILAEUM S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2010153995/14.

(100175481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

**Capital Airwings Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.483.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STEALTH FINANCE LTD, a company duly incorporated, organized and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Geneva, on November 2<sup>nd</sup>, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the Sole Shareholder of CAPITAL AIRWINGS TWO S.A., a société anonyme having its registered office at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 1<sup>st</sup>, 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 134 of 7 February 2007, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 122.483 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

*First resolution*

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr Stéphane Lataste, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr James F Klein, with professional address at 5, rue des Vollandes, CH-1207 Geneva, Switzerland in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision SARL, with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

*Second resolution*

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Third resolution*

IT WAS RESOLVED TO appoint KERMON CAPITAL INC., Akara Buildig, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the registrar of companies of the British Virgin Islands under number 429351, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

STEALTH FINANCE LTD, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'"Actionnaire Unique"), ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "CAPITAL AIRWINGS TWO S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 7 février 2007, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 122.483 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur Stéphane Lataste, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur James F. Klein, avec adresse professionnelle CH-1207 Genève, 5, rue des Volandes.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur KERMON CAPITAL INC., Akara Buildig, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au registre des sociétés des British Virgin Islands sous le numero 429351 auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, dûment représenté, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les deux textes la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51156. Reçu douze euros Eur 12.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155306/94.

(100178871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

**Landex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.711.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 Novembre 2010 que:

- 1) L'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation de la Société
- 2) Dépôt des comptes intérimaires au 17 novembre 2010
- 3) Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant 5 ans après la clôture de liquidation au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2010.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010153998/18.

(100175655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Pagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 31.337.

Il résulte de l'assemblée générale tenue le 01/09/2010 que les associés  
- ont accepté à l'unanimité les démissions de Madame Monique Goerens et de Monsieur Claude Pauly de leur mandat de gérant technique.

- ont décidé à l'unanimité de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Guy Pauly, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, gérant technique de la société avec pouvoir d'engager la société de manière illimitée par sa seule signature. Suite à cette décision, le gérant technique de la société est:

Monsieur Guy PAULY demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010154014/16.

(100175568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

**Language & Knowhow, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010153999/12.

(100175414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

**Lasker SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 100.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010154000/12.

(100175393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

**Lizbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 60.484.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé, signée en date du 10 juin 1999, enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 1999, Relation: Vol. S7, folio 59, case 1, annexé à un acte d'assemblée générale reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 4 novembre 2010, numéro 2169 de son répertoire, enregistré à Redange/Attert, le 5 novembre 2010 sous la relation RED/2010/1608,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1997, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 1997, numéro 648, que:

- 1) Monsieur Giyasettin ADAGA, cuisinier, demeurant à Luxembourg, 83, route de Thionville, propriétaire de 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de ladite société, et
- 2) Monsieur Patrick GODART, cuisinier, demeurant à Hagen, 30, rue Randlingen,



propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de ladite société,

ont cédé 1) Monsieur Giyasettin ADAGA, 175 (CENT SOIXANTE-QUINZE) parts sociales et 2) Monsieur Patrick GODART, 50 (CINQUANTE) parts sociales à Madame Isabel Maria DE SOUSA RODRIGUES-ADAGA, épouse ADAGA Giyasettin, sans état particulier, demeurant à Luxembourg, 83, route de Thionville.

Suite à cette cession de parts sociales, les parts sont désormais réparties comme suit:

- |   |           |
|---|-----------|
| 1) Monsieur Giyasettin ADAGA, prénommé, deux cent soixante-quinze parts sociales . . . . .                    | 275 parts |
| 2) Madame Isabel Maria DE SOUSA RODRIGUES-ADAGA, prénommée,<br>deux cents vingt-cinq parts sociales . . . . . | 225 parts |

Redange/Attert, le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme  
Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2010154986/30.

(100177621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**LTS AG, Leufgen Trade & Services AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 114.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2010154002/12.

(100175426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**LG2 Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 93.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2010154003/12.

(100175375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 147.523.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October.

Before Us, Maître Jean SECKLER notary, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry (the RCS) under number B 147523, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 3 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1677 on 1 September 2009 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 28 December 2009, published in the Mémorial C, recueil des sociétés et associations N° 364 on 18 February 2010 (the Meeting).

The Meeting was opened at 11:00 a.m., by Mr. Angelo LUIS with professional address in Luxembourg, representing Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637

Luxembourg, registered with the RCS under number B 143757, acting as managing general partner of the Company (the General Partner), being in the chair (the Chairman).

The Chairman appointed as Secretary and as Scrutineer Mr Julien MERGOZZI, accountant, with professional address in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

The agenda of the Meeting is the following:

- (i) Suppression of the pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners in case of transfer of shares;
- (ii) Subsequent amendment of article 9 of the articles of association of the Company; and
- (iii) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III.- That a first Meeting was convened for August 27<sup>th</sup>, 2010, by a notice containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on August 17<sup>th</sup>, 2010, but couldn't deliberate on the Agenda as the required majority was not reached.

IV.- That in consequence the present meeting was convened by publishing the convening notices with the same agenda in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1770 of August 31<sup>st</sup>, 2010 and N°1908 of September 16<sup>th</sup>, 2010 and two (2) Newspapers in Luxembourg, ("TAGEBLATT" et "QUOTIDIEN") on August 31<sup>st</sup>, 2010 and on September 16<sup>th</sup>, 2010

V.- That it appears from the attendance list mentioned that

- one (1) management share
- thirty (30) ordinary shares,
- 31 (thirty one) shares; the
- one (1) management share and
- thirty (30) ordinary shares,

are present or represented at the present Meeting and in consideration of the agenda and the provisions of Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting is validly constituted and is therefore authorized to take valid resolutions

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides, by  
one hundred pour cent (100 %) votes in favour  
0 votes against and

0 votes abstention, to suppress the pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners in case of transfer of shares.

*Second resolution*

The Meeting decides, by  
one hundred pour cent (100 %) votes in favour votes  
0 votes against and

0 votes abstention, to amend the second paragraph of article 9 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

« **Art. 9. Transfer of shares.** Notwithstanding any other provision of these Articles, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le quatre octobre.

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 147523, constituée suivant un acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1677 le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 364 du 18 février 2010 (l'Assemblée).

L'Assemblée a été ouverte à 11h00 par Monsieur Angelo LUIS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, représentant Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 143757 agissant en qualité d'associé gérant commandité (l'Associé Commandité), qui préside.

Le Président a nommé comme Secrétaire et Scrutateur Julien MERGOZZI, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (i) Suppression du droit de préemption des Associés Commanditaires restants en cas de transfert des actions;
- (ii) Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société; et
- (iii) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III.- Qu'une première assemblée a été convoquée pour le 27 août 2010 par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires nominatifs le 17 août 2010; mais qui n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour comme le quorum n'a pas été atteint.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée a été reconvoquée par avis de convocation public publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1770 du 31 août 2010 et N°1908 du 16 septembre 2010 et deux journaux luxembourgeois ("TAGEBLATT" et "QUOTIDIEN") le 31 août 2010 et le 16 septembre 2010.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 53,61 (cinquante-trois virgule soixante-et-une) actions,

- 1 (une) action d'Associé Commandité

- 30 (trente) actions ordinaires

savoir

- 1 (une) action d'Associé Commandité, et

- 30 (trente) actions ordinaires

sont présentes ou représentées à l'Assemblée et au vu de l'ordre du jour et des dispositions de l'Article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la présente Assemblée a été valablement constituée et en conséquence est autorisée à valablement prendre des résolutions.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide, par

cent pour cent (100%) des votes en faveur

0 votes contre et

0 votes d'abstention, de supprimer le droit de préemption des Associés Commanditaires restants en cas de transfert des actions.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, par

cent pour cent (100%) des votes en faveur

0 votes contre et

0 votes d'abstention, de modifier le deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. Transfert des actions.** Sans préjudice de toutes autres dispositions des présents Statuts, aucun Associé Commanditaire ne pourra transférer ses actions sans l'accord préalable écrit de l'Associé Commandité.»

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original, aucun actionnaire ayant exprimé le souhait de voter.

Signé: Angelo LUIS, Julien MERGOZZI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2010. Relation GRE/2010/3436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155371/138.

(100178987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

### **Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.901.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «GLOBAL BLUE HOLDINGS A.B.» ayant son siège social à 7, Östergardsgatan, 43123 Mölndal, Suède, inscrite auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556572-6923,

(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 11 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 66.901 a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 05 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 874 du 03 décembre 1998;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de quatre-vingtdix-neuf mille cent cinquante sept euros et quarante-et-un cents (99.157,41- EUR) représenté par quatre mille actions (4000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

III. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il est procédé à l'annulation des actions et du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Companies & Trusts Promotion S.A. situés à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à

compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Déclaration du comparant*

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à liquider n'est pas le produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Évaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47727. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155370/57.

(100178097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

**Line2Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.415.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010154004/12.

(100175382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Magic House Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 148.669.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 06/10/2010*

L'assemblée est ouverte à 11 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur DUCIMETIERE Eric agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence:

Monsieur DUCIMETIERE Eric

Monsieur VARNIZY Christian

Le Président donne lecture de l'ordre du jour:

- Changement d'adresse du siège social de la société

- Approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société MAGIC HOUSE S.à r.l.

1, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-Les-Bains

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 11:30 heures

Mondorf-Les-Bains, le 6 octobre 2010.

Monsieur DUCIMETIERE Eric / Monsieur VARNIZY Christian.

Référence de publication: 2010154005/20.

(100176091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Bio-Rad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 184.552.950,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.728.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2010*

En date du 19 octobre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer M. Ronald Walter Hutton, employé, né le 30 avril 1957 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 1000, Alfred Nobel Drive, Hercules, Californie 94547, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 19 octobre 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants ayant le pouvoir de signature:

- Norman David Schwartz,
- Sanford Saul Wadler,
- Ronald Walter Hutton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2010154287/22.

(100177447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Melanie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Aux actionnaires de la Société

Je soussignée, Mariateresa Battaglia, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Mariateresa Battaglia.

Référence de publication: 2010154006/11.

(100175454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Melanie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Aux actionnaires de la Société

Je soussignée, Sandrine Pellizzari, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste de Président et Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Sandrine Pellizzari.

Référence de publication: 2010154007/11.

(100175456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Melanie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Aux actionnaires de la Société

Je soussignée, Sonia Still, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Sonia Still.

Référence de publication: 2010154008/11.

(100175458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.



**Socinter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 47.488.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de liquidateur de la société anonyme SOCINTER S.A., dont le siège social à Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, actuellement sans siège social, déclarée en liquidation par jugement rendu en date du 26/01/06 par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Je vous prie de bien vouloir publier l'extrait suivant:

"Clôture de liquidation.

Par jugement rendu en date du 11/11/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme SOCINTER S.A., dont le siège social à Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich. Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme,

Fabien VERREAUX

Le liquidateur."

Luxembourg.

Me Fabien VERREAUX.

Référence de publication: 2010154189/21.

(100176533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---

**MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 156.571.

---

**EXTRAIT**

M. Fabio Gasperoni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur unique de la Société avec effet rétroactif au 21 octobre 2010.

Par une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 28 octobre 2010, M. Elie Wakim, résidant à Imm. Abu Hamad, Achrafieh, Beyrouth, Liban, a été nommé administrateur unique de la Société avec effet rétroactif au 21 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010154010/18.

(100175645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**MSM Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 66.595.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2010 au siège de la société*

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.
- de confirmer Madame Véronique Wauthier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010154011/15.

(100175777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

—  
*Extrait du procès verbal de la décision de l'associé de la Société prise le 15 septembre 2010*

L'associé a décidé de transférer, avec effet au 15 septembre 2010, le siège social de la Société au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Par conséquent l'adresse professionnelle des administrateurs suivants:

- Roberto Saviane;
- Salvatore Cerchione;
- Mattia Danese,

est aussi transféré au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

*Pour Blue Skye (Lux) S.à r.l.*

Mattia Danese

*Mandaté à cet effet*

Référence de publication: 2010154239/21.

(100176734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---

**Nano Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.698.

—  
Der bisherige alleinige Teilhaber der Nano Growth S.à r.l. (die „Gesellschaft“), namentlich BN&Partner Schweiz AG, hat mit Wirkung zum 29.12.2009 die Gesamtheit seiner 125 Anteile der Gesellschaft auf die

BN & Partners Nous Vision GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Untermainkai 20, 60329 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter Nummer HRB 76873

übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. November 2010.

*Für Nano Growth S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010154012/19.

(100175557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.372.

—  
EXTRAIT

Il résulte desdites résolutions datées du 9 août 2010 que:

Les mandats des gérants suivants ont été prorogés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2010:

- Mme Pamela Jean HUGGINGS
- Mr Nigel Reginald PARSONS
- Mr David Benjamin OSTRO
- Mr Thomas Anthony PIRAINO

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2010154015/19.

(100175502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**SREP (France) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.462.

—  
*Extrait de la cession de parts du 26 octobre 2010*

En vertu d'un acte de transfert en date du 26 octobre 2010, il a été décidé comme suit:

- D'accepter le transfert de parts sociales suivant dans la société susvisée:

\* Transfert de 2.085 parts sociales réalisé entre Soros Real Estate Investors CV et RDFI Corp II Ltd;

Ainsi les parts de la société SREP (France) S.à r.l., sont réparties de la manière suivante:

- RDFI Corp II Ltd: 2.085 parts

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010154036/16.

(100176007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.192.

Hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. mit Wirkung zum 26. Juli 2010 zurück.

9. Juli 2010.

Heike Kubica.

Référence de publication: 2010154018/10.

(100175580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.192.

Hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. mit Wirkung zum 26. Juli 2010 zurück.

9. Juli 2010.

Rolf Caspers.

Référence de publication: 2010154019/10.

(100175586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.192.

Hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. mit Wirkung zum 26. Juli 2010 zurück.

9. Juli 2010.

Anja Lakoudi.

Référence de publication: 2010154020/10.

(100175594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**HK Media Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.533.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2010, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2010, LAC/2010/48176.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «HK MEDIA BETEILIGUNGS-GESELLSCHAFT S.A. », ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant un acte de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 900 du 12 décembre 1998 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Reginald NEUMAN, prénommé, en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 129 du 8 février 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155412/24.

(100178102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

**Valliance Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154206/10.

(100176449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---

**Verde-Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.128.

Par la présente, Madame Catherine DAINÉ, née le 04 décembre 1968 à Arlon en Belgique, agissant en sa qualité de gérant unique de la société VERDE-Trust sàrl, n° du RC de Luxembourg B152128, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, déclare par la présente:

Qu'est intervenue une modification intervenue dans la personne d'un des associés de la société.

L'associée:

Ruth DONKERSLOOT, avec adresse 79B, Cité Am Wenkel à L-8086 Bertrange;

est remplacée par l'associé:

Madame Catherine DAINÉ, née le 04 décembre 1968 à Arlon en Belgique, demeurant 6, rue de Weyer à B6781 Sélange (B).

*Pour VERDE-Trust sàrl  
La gérante*

Référence de publication: 2010154207/18.

(100176458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---